



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la directrice générale adjointe et Service du greffe que le règlement 624-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.), a été adopté par le conseil municipal le 20^e jour du mois de septembre 2021.

QUE ce règlement a reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de Matawinie le 19^e jour du mois de janvier 2022;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité et sur le site Internet;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 8^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Monique Picard

Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 8 jour du mois de février 2022 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de février 2022.

Monique Picard

Directrice générale adjointe et Service du greffe